



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers
et de l'évolution professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours**

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART METIERS
DES MINERAUX ET METAUX, SPECIALITÉ FONTAINIER D'ART**

SESSION 2021

Table des matières	Page
I. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION	3
II. LE JURY	4
A) La composition du jury	4
B) La formation et la réunion de cadrage	4
III. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....	5
A. LE CALENDRIER	5
B. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	5
C. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSIBILITÉ.....	5
D. LES ÉPREUVES D'ADMISSION.....	6
E. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS	7
IV. LES STATISTIQUES	8

I. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

Conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, et aux articles 2 et 3 de l'arrêté d'organisation du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;, les épreuves sont les suivantes

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEF.
<p>Épreuve écrite :</p> <p>Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité.</p> <p>Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique. (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation).</p>	2 heures	2
<p>Épreuve orale d'histoire de l'art :</p> <p>- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury.</p> <p>L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier.</p>	40 minutes décomposées en : <u>Préparation</u> : 20 minutes <u>Audition</u> : 20 minutes au total dont 10 minutes maximum de présentation du sujet	1
<p>Épreuve orale de techniques du métier :</p> <p>- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury.</p> <p>L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier.</p>	40 minutes décomposées en : <u>Préparation</u> : 20 minutes <u>Audition</u> : 20 minutes au total dont 10 minutes maximum de présentation du sujet	2

ÉPREUVES D'ADMISSION	DURÉE	COEF.
<p>Épreuve pratique d'admission :</p> <p>Partie 1 : Réalisation d'un élément de projet de fontainerie à partir de métaux.</p> <p>Partie 2 : Mise en situation sur site sur le fonctionnement d'un réseau hydraulique gravitaire ou sous pression avec ses équipements et sa maintenance.</p> <p>L'entretien débute par un exposé du candidat, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier.</p>	<u>Partie 1</u> : 21 heures <u>Partie 2</u> : 1 heure 40 minutes décomposées en : <u>Durée de l'observation</u> : 1 heure, <u>Préparation</u> : 20 minutes, <u>Entretien oral</u> : 20 minutes dont 10 minutes maximum de présentation par le candidat et 10 minutes au moins de questions-réponses	4

Remarque : pour cette session, le jury a décidé de répartir le coefficient 4 de l'épreuve pratique d'admission de manière équitable sur les deux parties. Chacune a ainsi été affectée du coefficient 2.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont chacune notées de 0 à 20.

Peuvent seuls être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu, pour chaque épreuve d'admissibilité, une note au moins égale à 5 sur 20 et, pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité, un total de points fixé par le jury, qui ne pourra être inférieur à 50 après application des coefficients.

À l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles.

À l'issue des épreuves d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis.

Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires.

II. LE JURY

A) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

Madame Marie - Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef du patrimoine, conservatrice au département du moyen âge et de l'ancien régime (DMAAR).

Membres de ce jury :

- Monsieur Gilles BULTEZ, chef de travaux d'art, chef du service des eaux et fontaines, métiers des minéraux et métaux, fontainier d'art, château de Versailles ;
- Madame Katia DREGHI, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, marbrier coordinateur, service de la fabrication, atelier de marbrerie, service des ateliers muséographiques, sous-direction de la présentation des collections, musée du Louvre ;
- Monsieur Jean-Pierre Bianchin, technicien d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux fontainier d'art, château de Versailles.

B) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

- * cadre réglementaire,
- * déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BRECOMEPE) s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

III. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. LE CALENDRIER

Dates des inscriptions	Du 9 novembre 2021, 12 heures, au 14 décembre 2021, 17 heures, heure de Paris
Date de l'épreuve écrite	7 février 2022
Dates des oraux d'admissibilité	8 et 9 février 2022
Date de la réunion d'admissibilité	9 février 2022
Dates des épreuves pratiques	Du 30 mai au 3 juin 2022
Date de la réunion d'admission	Le 3 juin 2022 après midi

B. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve permet de vérifier les connaissances techniques des candidats, et leur capacité à exprimer clairement le protocole qu'ils choisissent et les moyens à mettre en œuvre (outils, temps de travail, équipes...).

Le sujet proposé cette année consistait en une mise en situation lors d'un spectacle ayant lieu de nuit dans les jardins, et nécessitant le savoir-faire des fontainiers pour juger de la faisabilité du projet et le mettre en pratique. Un certain nombre de contraintes étaient présentées : présence d'un public potentiellement nombreux, circulation de prestataires extérieurs, mise en place d'effets d'eau supplémentaires et de lumières, colorations, fumigènes, le tout dans des jardins historiques et avec des jeux d'eau historiques.

Le jury attendait des candidats qu'ils soient capables de prendre en compte cette double dimension, à la fois technique et patrimoniale, dans le respect de la sécurité des personnes et des biens. Pour l'aspect technique, il était souhaité une présentation la plus claire possible du protocole à respecter, depuis l'installation de la scène jusqu'à l'évacuation des eaux colorées, incluant les outils nécessaires, les personnes à impliquer (à la fois équipe technique et contrôle sécurité), le temps et le nombre d'agents nécessaires à un bon déroulement. Pour l'aspect artistique, les candidats devaient indiquer les précautions spécifiques à prendre pour l'intervention sur un réseau patrimonial, dans des lieux historiques. Le protocole organisationnel rédigé par les candidats devait prendre en compte tous ces aspects, et justifier précisément des choix faits et des décisions prises.

Dans l'ensemble les candidats ont bien compris la demande, mais le jury regrette qu'ils n'aient, bien souvent, pas traité la totalité des questions demandées, préférant se concentrer sur tel ou tel aspect de l'organisation, et passant les autres sous silence (par exemple ce qui avait trait à l'accueil l'entreprises extérieures et à leur circulation). Certains ont au contraire mentionné la quasi-totalité des étapes, dans un processus détaillé et clairement exposé. La forme (orthographe, syntaxe, présentation) laissait très souvent à désirer. Si la présence de quelques fautes d'orthographe est inévitable, un agent de catégorie B doit pouvoir être à même de présenter à son responsable ou à son équipe un protocole suffisamment clair et correctement rédigé.

C. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSIBILITÉ

1) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Cette épreuve nécessite de connaître les grandes lignes de l'histoire de l'adduction d'eau depuis l'Antiquité, avec ses ouvrages d'art, ses aqueducs, ses fontaines. Les candidats se sont vu proposer un dossier comprenant plusieurs images, qu'il leur était demandé de commenter et de mettre en perspective par rapport à l'histoire des fontaines et des jeux d'eau. Ces images étaient variées, faisant voyager les candidats et le jury de la France à la Turquie, de l'Espagne à l'Italie, de l'époque romaine à l'époque de Louis XIV en passant par celle du califat de Cordoue ou de la Renaissance italienne, de manière à ce que chaque candidat ait la possibilité de s'exprimer, sans être abusivement

avantage ou désavantage. Une bonne capacité d'observation et d'analyse était finalement plus importante qu'une connaissance encyclopédique en histoire de l'art.

Si dans l'ensemble les candidats se sont montrés motivés et intéressés par les images proposées, le jury déplore que la plupart n'aient pas souhaité utiliser tout leur temps de parole et en soient restés à une analyse très superficielle des images, sans montrer de connaissances solides, et témoignant ainsi d'une préparation insuffisante à cette épreuve. À l'inverse, le jury a pu valoriser la prestation d'un candidat ayant fait preuve de connaissances historiques particulièrement solides, témoignant d'une réelle préparation.

2) L'épreuve orale des techniques du métier

Cette épreuve était également basée sur un dossier documentaire comprenant plusieurs images, dont une représentant un élément indispensable à l'adduction d'eau, et des planches montrant l'art des fontainiers issues de l'Encyclopédie de Diderot et l'Alembert. Il était demandé aux candidats de commenter ces images, et de les mettre en perspective pour expliquer quels étaient l'usage des éléments présentés et ses contraintes d'utilisation.

Le jury regrette de nouveau que les candidats n'aient pas utilisé tout leur temps de présentation, qui était de 10 mn, pour démontrer leurs connaissances techniques et leur capacité à élargir le champ envisagé par l'évocation de techniques complémentaires, ce qu'ils ont en général assez bien fait quand leur jury leur a posé des questions, pendant la partie « entretien ». Tenir son temps de parole s'apprend, mais il n'est pas non plus question de « broder » pour occuper le temps de parole afin d'éviter les questions... De ce fait, les notes ont été contrastées, même si tous les candidats ont réussi à montrer et à faire partager au jury leur passion pour le métier de fontainier et leur fierté à l'exercer. Certains ont été très complets, et ont fait preuve de connaissances solides et de leur capacité à élargir les thématiques lors de la phase de question. Pour les uns comme pour les autres, cette épreuve a paru moins stressante et moins déstabilisante que l'épreuve orale d'histoire de l'art. Le jury ne saurait trop insister sur la nécessité d'une préparation adéquate pour la réussir.

D. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Il s'agit d'une seule et même épreuve, scindée en deux parties.

1) Partie 1

Pour cette épreuve, particulièrement longue, les candidats devaient réaliser un élément de fontainerie à partir de plomb. Si son organisation a été un gros défi pour le BRECOMEPE et le jury, elle semble avoir été appréciée des candidats. L'épreuve s'est déroulée à Versailles, dans les ateliers du service des fontaines. Le matériau et les outils nécessaires étaient mis à la disposition des candidats, ainsi que les parties haute et basse de la fontaine pour se rendre compte de la pièce à créer.

Un certain nombre de contraintes techniques étaient fixées (matériau, hauteur, diamètre...), qu'il fallait bien sûr respecter tout en montrant les connaissances techniques indispensables à la réalisation d'un tel projet. Les contraintes de sécurité étaient également importantes ; elles ont fait l'objet d'un rappel aux candidats avant le début de l'épreuve, et ils ont montré qu'ils les connaissaient et les respectaient à la lettre.

Enfin, s'agissant d'un concours de fontainiers d'art, la dimension artistique et créative était également très présente dans cette épreuve. Les candidats devaient montrer qu'ils étaient capables de créativité, mais aussi d'un réel sens artistique, par le respect des proportions, l'adéquation avec les éléments fournis par le jury, l'harmonie d'ensemble de leur projet.

Tous les candidats ont montré qu'ils maîtrisaient les techniques de base du travail du plomb, et tous ont compris qu'il fallait proposer un projet original. Mais pour deux d'entre eux, le jury a regretté une absence de prise de risque et l'usage de techniques « basiques », peu à même de montrer une maîtrise avancée de l'art des fontainiers. De plus, leurs réalisations ont semblé manquer d'harmonie, voire être « hors-sujet » par rapport aux éléments fournis. Cela est dommage, car le jury a senti une volonté d'exprimer des idées, de réaliser un projet, mais n'a pas pu être convaincu d'une maîtrise suffisante des techniques ni de réelles capacités créatives.

À l'inverse, deux projets ont pleinement convaincu le jury, à la fois par la capacité à maîtriser toutes les techniques du travail du plomb (martelage, différentes couleurs...), mais surtout car ils ont fait preuve de créativité et d'innovations (en variant les aspects, les assemblages, en montrant un travail

minutieux). Ils ont séduit le jury par leur capacité à utiliser les outils mis à disposition, mais aussi par leur dimension créative. Le souci du détail, la qualité d'exécution, le respect de l'harmonie, mais surtout la volonté de faire passer un message à travers sa création, ont été des éléments particulièrement appréciés par le jury, qui les a valorisés en attribuant d'excellentes notes à ces candidats.

2) Partie 2

Cette épreuve, après visite d'un site d'une durée d'une heure, consistait en une mise en situation sur site sur le fonctionnement d'un réseau hydraulique. Le jury attendait des candidats qu'ils décrivent avec précision et méthode leur protocole d'intervention, les outils employés, les risques encourus, alors qu'une fuite avait été signalée, et accordait une importance toute particulière au respect des consignes de sécurité.

Un candidat a fait une présentation claire et complète, qui listait dans l'ordre les tâches à accomplir, tout en veillant à sa sécurité et à celle de ses collègues, montrant un esprit méthodique et organisé, témoignant d'une excellente maîtrise des protocoles d'intervention. À l'inverse, les autres candidats se sont montrés peu précis, voire ont proposé des protocoles dangereux.

E. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS

Le jury a noté de la part de tous les candidats un réel attachement au métier de fontainier d'art, et une volonté de faire partager leur passion. Pour certaines épreuves cependant, une préparation plus affirmée est attendue, notamment pour l'oral d'histoire de l'art, qui se prépare...

Par ailleurs, compte-tenu de la complexité d'organisation de ce type de concours et des épreuves prévues, le jury regrette que si peu de candidats se soient présentés. Certes, il est difficile de devoir se préparer, plus encore de devoir être évalué, de passer des épreuves orales. Ce type de concours n'a pas pour seule vocation de valider des formations internes, mais aussi de recruter les meilleurs éléments. A ce titre, le jury a été heureux d'auditionner un candidat externe de très bon niveau.

Enfin, le jury tient à remercier le BRECOME et le SIEC pour son appui logistique indispensable dans l'organisation d'épreuves complexes. Il félicite les candidats reçus, se réjouit d'avoir pu assister à des prestations de qualité, et encourage les candidats malheureux, qui n'ont pas non plus démerité. La présidente souhaite également remercier le BRECOME, mais aussi les autres membres du jury, pour leur investissement, leur aide, leurs qualités humaines.

IV. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : en externe, 1 poste.

		Admissibilité		Epreuve pratique d'admission		
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	4	1	1	1	1
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	4	4	1	1	1	1

Seuil d'admissibilité : 16,20 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,4 à 16,20 sur 20.

Seuil d'admission : 14,25 sur 20.

Amplitude des notes : 14,25 sur 20 (un seul candidat).

Nombre de postes offerts à cette session : en interne, 3 postes.

		Admissibilité		Epreuve pratique d'admission		
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	4	3	3	3	2
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	4	4	3	3	3	2

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 12,60 sur 20.

Seuil d'admission : 13,25 sur 20.

Amplitude des notes : de 09,00 à 14,00 sur 20.

Madame Marie Adélaïde NIELEN
Présidente du jury